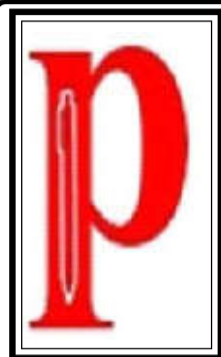


Le PDG avertit : « La question de la CENI dépasse le cadre restreint du gouvernement FCC-CACH »

P.3



Le Potentiel

Quotidien d'informations générales

Edition n° 7870 du Vendredi 17 juillet 2020 * 37^{ème} année * Prix : 3000 FC

GRUPE
DE PRESSE



Média7

Fondateur : Modeste Mutinga Mutuishayi * Autorisation N°04/00015/DI/82 du 12 octobre 1982
Direction générale : 873, av. du Bas-Congo, Kinshasa-Gombe (RD Congo) * www.lepotentiel.cd

P. 2

Conflit armé Zambie-RDC : Tshisekedi prend Sassou à témoin

POLITIQUE

Le régime politique consacré dans la Constitution actuelle, est-il la source principale des crises et du dysfonctionnement des institutions étatiques ?

P.4

SOCIETE

Covid-19 : Jolino Makelele annonce la fin de l'état d'urgence au 21 juillet

P. 7

DERNIERE HEURE

L'AFDC-A de Bahati appelle au rassemblement de toutes les forces pour un dialogue franc

P. 12

À HAUTE VOIX

R.Yanyi, un sacrifice pour que s'épanouisse la justice

LE POTENTIEL

Il ne lui a fallu que deux audiences publiques – les deux premières – pour désillusionner les prévenus et leurs avocats. Arracher l'empathie du peuple congolais ainsi que les larmes de la République.

À la surprise générale, le juge président Raphaël Yanyi Ovingus est éteint dans la nuit du 26 au 27 mai dernier, précocement enlevé à l'affection des siens et du service envers la République.

Les prémisses posées par lui au début d'un procès, auquel son nom reste intimement attaché, ont au bout du compte réconcilié observateurs nationaux et étrangers, qui ont qualifié ledit procès d'« historique ».

C'était un challenge, dont le tribunal avait intériorisé l'enjeu. Dans un procès qui implique le directeur de cabinet du président de la République, accusé d'avoir détourné en bande plus de 48 millions de dollars affectés au « Programme des 100 jours », la mission du tribunal ne se déroulait pas dans un contexte clientéliste des régimes précédents.

Plus que tout autre magistrat, Raphaël Yanyi savait que le président Tshisekedi avait à cœur de redonner l'indépendance à la justice. Réhabiliter l'image du magistrat. Substituer un État de droit à un État patrimonial, privatisé. Il savait également que ce procès avait valeur de symbole car devant servir de pédagogie.

Mort « assassiné » - un sacrifice pour que s'épanouisse la justice - Raphaël Yanyi a, pour ainsi dire, galvanisé l'énergie de ses successeurs autour de l'objectif de départ, à savoir mener un procès équitable, respectueux de toutes les règles de l'art. Le verdict du 20 juin est, à cet égard, à l'image de l'espoir suscité par ses brèves apparitions. Sa mort n'est donc pas une mort pour rien.

Adieu, président Raph. Bien que personne n'étende jamais un tapis devant la mort, Eschyle (v. 525-456 av. J.-C.) nous apprend que « Mourir glorieusement est un bienfait des dieux ».

Reprise des enseignements : une nécessité pour l'avenir de la RDC

P. 8

Conflit armé Zambie-RDC : Tshisekedi prend Sassou à témoin

Entre la RDC et la Zambie, le ciel s'obscurcit de plus en plus depuis que des troupes zambiennes ont franchi la frontière et envahi une partie du territoire congolais. Embarrassé de par sa position actuelle de vice-président de l'Union africaine et soucieux de préserver la paix dans la sous-région, le chef de l'État, Félix Tshisekedi, a recouru à l'arbitrage de son homologue de l'autre rive du fleuve Congo, Denis Sassou Nguesso. Question de trouver une solution diplomatique, au lieu de recourir aux armes. Mais pourquoi les armées étrangères prennent toujours pour cible le territoire de la RDC ? C'est toute la lumière dont le peuple a besoin auprès de ses gouvernants.

LE POTENTIEL

Le président de la République a effectué une visite de 24 heures à Brazzaville, (République du Congo), où il a eu un tête-à-tête avec son homologue Denis Sassou Nguesso. Au menu, plusieurs questions ont été abordées entre les deux chefs d'État, notamment les liens d'amitié entre les deux pays, la pandémie de Covid-19, la situation politique et sécuritaire en RDC. Cette visite est la troisième depuis que Tshisekedi a pris le pouvoir en janvier 2019.

Même si lors de deux précédentes visites officielles, les deux chefs d'État avaient émis le vœu de se rencontrer régulièrement pour échanger sur des questions d'intérêt commun, plusieurs sources affirment que Félix Tshisekedi est allé consulter celui qu'il considère comme un « père » sur plusieurs dossiers,

notamment sur des questions brûlantes de l'heure, la marche de la coalition FCC-CACH, son combat pour la restauration d'un État de droit, etc.

LE CONFLIT ZAMBIEN S'IN-VITE AU DÉBAT

Mais des sources concordantes indiquent que Félix Tshisekedi est surtout allé solliciter l'arbitrage de Denis Sassou sur le conflit armé qui oppose la RDC à la Zambie. En effet, il se signale les bruits de bottes à la frontière de la République démocratique du Congo et la Zambie. Cela dure depuis plusieurs mois. En fait, des militaires zambiens ont franchi la frontière pour occuper, de manière anarchique et non conventionnelle, une bonne partie du territoire congolais.

Et, c'est une affaire de pêche sur les eaux du Lac Tanganyika (le plus poissonneux au monde) qui serait la source du conflit. Depuis

le mois de mai, en effet, les tensions se cristallisent dans le Haut-Katanga et le Tanganyika, deux provinces au Sud-est de la RDC. Allant au-delà d'une simple accusation d'invasion, le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières, Gilbert Kankonde, avait déclaré à haute et intelligible voix, lors du conseil des ministres du vendredi 8 mai, que « les Zambiens manifestent des velléités d'annexion d'une partie de notre territoire ».

TSHISEKEDI FACE À UN DILEMME

Face à cette épineuse question de rétablir la paix entre la RDC et son voisin, le président Tshisekedi fait face à un dilemme. Cette situation le préoccupe au plus haut point que le chef de l'État est agacé, en sa qualité de vice-président de l'Union africaine (UA), d'enclencher une guerre dans la sous-région. Voilà pourquoi il est allé puiser de la sagesse auprès de son « père » Denis Sassou Nguesso du Congo-Brazzaville. En principe, en tant que vice-président de l'Union africaine, Félix Tshisekedi tient à manœuvrer sur l'option diplomatique afin qu'il ne soit pas accusé par ses pairs de vouloir attiser le feu dans la sous-région. Mais jusqu'où les voisins – ils sont neufs – abuseront-ils de la confiance et de la patience

du chef de l'État congolais ? Il n'y a pas que la Zambie. La RDC est encerclée de toutes parts. Les derniers conseils des ministres ont souligné, en rouge, les présences momentanées ou perpétuelles des armées de six pays de la région sur son territoire.

Pourquoi les frontières congolaises sont-elles aussi poreuses ? « Tantôt pour leurs visées expansionnistes, tantôt pour la défense de leurs territoires, tantôt pour les deux raisons à la fois, les voisins de la RD Congo, de plus en plus, prennent pied sur son sol (...) Nos voisins nous ont longtemps observés, analysés, étudiés... Et surtout suivi comment nous avons géré le cas classique du Rwanda, nos contradictions, nos turpitudes, notre incapacité pathologique à faire taire nos querelles d'épiciers congolo-congolaises, pour nous accorder à défendre la patrie face à l'envahisseur », réponse d'un expert congolais en communication.

Les Congolais qui suivent de près l'évolution du conflit avec la Zambie, espèrent que le chef de l'État reparte de Brazzaville avec une solution idoine. Faute de quoi, Félix Tshisekedi sera obligé de déclarer la guerre à la Zambie ; quitte à la convaincre de retirer ses troupes. Les États se font respect aussi par la capacité de mesurer leurs rapports de forces.

Le clergé Kinois dénonce une campagne de dénigrement contre le Cardinal Ambongo

Regroupés au sein de l'« Assemblée du clergé kinois », les prêtres séculiers de l'archidiocèse de Kinshasa dénoncent un « acharnement inacceptable » contre leur archevêque, le Cardinal Fridolin Ambongo qui, selon eux, est victime d'une « campagne de dénigrement » et d'un « matraquage médiatique » qui font suite à son homélie prononcée au cours de la messe célébrée le 30 juin 2020, lors de la commémoration du 60^{ème} anniversaire de l'indépendance de la RDC.

L'Assemblée du clergé kinois, face à ce matraquage médiatique, exprime sa totale adhésion au « message prophétique » du cardinal qui, selon lui, éveille les consciences aux valeurs de vérité et de justice.

Ci-dessous le message des prêtres de l'Archidiocèse de Kinshasa au Cardinal Fridolin Ambongo, archevêque métropolitain de Kinshasa.

RICH NGAPI

MESSAGE DES PRETRES DE L'ARCHIDIOCESE DE KINSHASA AU CARDINAL FRIDOLIN AMBONGO, ARCHEVEQUE METROPOLITAIN DE KINSHASA

Éminence,

Nous, prêtres de l'Archidiocèse de Kinshasa, avons constaté avec étonnement et amertume que l'homélie que vous avez prononcée au cours de la messe célébrée le mardi 30 juin 2020, à l'occasion de 60 ans de l'accession de notre pays à la souveraineté nationale et internationale, a suscité dans les médias nationaux une vaste campagne de dénigrement contre votre personne. Un tel acharnement, qui du reste ne se justifie pas, est inacceptable. Nous le condamnons avec autant plus de vigueur et de fermeté, en tant qu'il est l'expression non seulement de la mauvaise foi, mais aussi et surtout

de l'absence de culture démocratique.

Face à ce matraquage médiatique, nous tenons à vous exprimer notre totale adhésion à votre message prophétique qui éveille les consciences aux valeurs de vérité et de justice. Dans notre action pastorale, nous veillerons à répercuter votre interpellation de telle sorte qu'elle ait un impact profond dans notre société. Nous le savons. L'Église a souvent été persécutée à cause de la vérité qu'elle a la mission d'annoncer. Mais le Christ, qui nous a promis d'être toujours avec nous jusqu'à la fin du monde (cf. Mt 28, 20), nous soutient dans notre engagement pour la vérité et la justice, pour la paix et la solidarité. Au milieu de tourments et soubresauts inhérents à cette mission, il nous adresse cette parole de ré-

EN DÉPIT DES SOUBRESAUTS, TSHISEKEDI A FOI EN LA COALITION FCC-CACH

Alors qu'il mettait fin à son séjour de 24 heures en terre congolaise (Brazzaville), Félix Tshisekedi s'est exprimé sur l'avenir de la coalition FCC-CACH. « Je peux vous assurer est que nous n'allons vers une rupture de la coalition », a-t-il répondu à une question de la presse. Cette déclaration dit tout.

« L'essentiel, c'est d'abord aux intérêts du pays. Les uns et les autres sont conscients de cette prise en compte des intérêts du pays. Et donc, nous allons finir par trouver des solutions. Ce que je peux vous as-

sur est que nous n'allons vers une rupture de la coalition. Ça c'est certain. En ce moment d'ailleurs, il y a des délégués de deux camps qui se voient et discutent pour essayer de déblayer le chemin et examinent les conditions de pouvoir regarder dans la même direction. Mais cela ne doit pas vous déranger, parce que c'est tout à fait inhérent à la jeune démocratie, à une expérience politique. C'est la première fois que nous vivons une telle situation dans ce pays-là. Cela ne pouvait pas se passer parfaitement, même dans les vieilles démocraties, les coalitions ont toujours posé des problèmes. Donc, cela ne doit pas choquer ».

confort : « Dans le monde, vous aurez à souffrir. Mais gardez courage, j'ai vaincu le monde ! » (Jn 16, 33).

Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre reconnaissance au Saint-Père, le Pape François, qui porte dans son cœur le souci de notre pays et ne cesse de prier pour nous. Les paroles aimables qu'il a adressées à nos compatriotes, lors de la prière de l'Angélus du dimanche 28 juin 2020, nous sont allées droit au cœur. Nous voulons à notre tour le rassurer de nos ferventes prières pour sa propre personne et pour son ministère de Successeur de Pierre. Nous lui sommes particulièrement reconnaissants pour les faveurs ac-

cordées à notre Archidiocèse depuis votre nomination au Siège Métropolitain de Kinshasa jusqu'à la nomination récente de 3 nouveaux évêques auxiliaires dont vous avez besoin pour plus d'efficacité dans le gouvernement pastoral de notre Église locale.

Que la Vierge Marie, Notre-Dame du Congo, intercède pour vous afin de poursuivre inlassablement votre mission prophétique de veilleur et d'éveilleur de conscience, et qu'elle nous obtienne les grâces nécessaires pour bâtir un Congo nouveau et prospère.

**Fait à Kinshasa, le 14 juillet 2020
Pour l'Assemblée du Clergé Kinois**

Face à la volonté de limiter les réformes au niveau interinstitutionnel

Le PDG avertit : « La question de la CENI dépasse le cadre restreint du gouvernement FCC-CACH »

Le Parti des Démocrates pour la Bonne Gouvernance (PDG) n'approuve pas la position dégagée par le gouvernement de la République lors de la réunion du Conseil des ministres du mardi 14 juillet 2020, celle relative de réserver l'examen de la question de désignation des animateurs de la Commission électorale nationale indépendante au seul cadre institutionnel.

Pour ce parti, « ramener la question de la CENI au cadre restreint du gouvernement FCC- CACH et de la rencontre

LE POTENTIEL

inter institutionnelle, c'est cracher sur les morts tombés au cours des marches du 9 et du 13 juillet 2020. Aussi le PDG interpelle-t-il le président de la République, garant du bon fonctionnement des institutions, et lui rappelle-t-il son devoir constitutionnel de préserver la paix et l'unité du pays.

A ses yeux, la convocation urgente de la « Convention Citoyenne pour les élections crédibles en RDC » reste la voie de sagesse et de sortie de crise.

Ci-dessous l'intégralité du communiqué de presse du PDG

LA QUESTION DE LA CENI DEPASSE LE CADRE RESTREINT DU GOUVERNEMENT FCC-CACH

Le Parti des Démocrates pour la Bonne Gouvernance, PDG en sigle, a appris avec consternation la prise de position du Gouvernement de la République lors de la réunion du Conseil des Ministres tenue le mardi 14 juillet 2020.

A l'issue de cette réunion, le Gouvernement, face à différents mouvements de protestation dont la toile de fond demeure la désignation cavalière et antidémocratique de Monsieur Ronsard MALONDA à la présidence de la CENI par certaines confessions religieuses et entérinée irrégulièrement par l'Assem-

blée Nationale qui, du reste, est truffée d'animateurs de la majorité mécanique, a réduit cette épineuse question au seul cadre institutionnel.

Ramener la question de la CENI au cadre restreint du Gouvernement FCC- CACH et à la rencontre inter institutionnelle, c'est cracher sur les morts tombés au cours des marches des 9 et 13 juillet 2020.

Le PDG interpelle le Président de la République, Chef de l'Etat et Garant du bon fonctionnement des Institution et lui rappelle son devoir constitutionnel de préserver la paix et l'unité du pays.

Dans ce contexte, le PDG estime que la convocation urgente de la « **Convention Citoyenne pour les élections crédibles en RDC** » reste la voie de sagesse et de sortie de crise.

Enfin, le PDG invite les Partis



politiques, toutes les forces vives de la Nation et le peuple congolais à demeurer vigilants.
Fait à Kinshasa, le 15 juillet 2020.

**Pour le P.D.G.
Me Tshetshe INGULU NGANGELI
Secrétaire Général et Porteparole**

Procès 100 jours : Le juge Raphaël Yanyi inhumé, le mystère autour de sa mort demeure

ST AUGUSTIN K.

C'est depuis hier mercredi 15 juillet que la dépouille mortelle du juge YanyiOvungu Raphaël a été transférée à la morgue de l'Hôpital du Cinquante-naire.

À en croire le programme officiel rendu public par la famille, le juge-président sera inhumé ce jeudi 16 juillet à la nécropole Entre Terre et Ciel 2.

Ancien juge-président dans l'affaire Gestion des fonds alloués aux travaux de 100 jours du chef de l'Etat, Raphaël YanyiOvungu, est décédé 48 heures après avoir pris part à deux audiences d'ouverture de cette épineuse affaire judiciaire qui impliquait le directeur de cabinet du chef de l'Etat, Vital Kamerhe.

Dans la suite, il a été remplacé par Pierrot BankengeMvita pour conduire ce procès jusqu'au prononcé du verdict.

Les derniers hommages lui seront donc rendus ce même jeudi 16 juillet à l'Hôpital du Cinquante-naire, rapportent des sources dignes de foi.

Selon le programme officiel, il était prévu que le chef de l'Etat vienne rendre un dernier hommage à ce digne fils qui a rendu de loyaux services à la nation.

MYSTÈRE ENTIER

Seulement voilà, le juge-président Yanyi sera inhumé sans que toute la lumière ne soit faite sur les circonstances exactes de son décès inopiné qui a plongé la nation entière dans l'émoi.

On se souvient que les résultats de l'autopsie réalisée sur son corps ont semé plus de doute que d'éclairage sur cette mort suspecte.

Célestin TundayaKasende, alors vice-Premier ministre, ministre de la Justice, avait annoncé que Raphaël YanyiOvungu avait bel et bien été assassiné. Il « *est décédé des suites de coups reçus à la tête...* ». Et le communiqué officiel émis par le Garde des sceaux au moment où il rendait publics les résultats de l'autopsie – deux autopsies en réalité, une corporelle et une autre sur les organes internes – est sans équivoque : « *Le juge YanyiOvungu est décédé des suites d'une hémorragie intracrânienne, résultant d'un traumatisme cranio-encéphalique* ».

Un traumatisme cranio-encéphalique suppose que la victime a reçu des coups à la tête, c'est ce qui a fait dire, sans doute, à Célestin Tunda que « *le juge Yanyi est mort principale-*



ment à la suite des coups qu'il a reçus, qui ont occasionné un traumatisme crânien. Il y a eu coagulation de sang dans le crâne. C'est cette situation qui a entraîné l'arrêt cardiaque, donc la mort ».

Il fallait donc ouvrir une enquête devant débusquer les meurtriers afin de leur infliger des sanctions proportionnelles à leur forfaiture.

Résultats que la famille a vigoureusement contesté car, pour eux, si le juge avait été battu, ces coups n'auraient laissé aucune marque physique dont Raphaël Yanyi se serait plaint à son retour à la maison, avant que malaises et vomissements ne surviennent dans la nuit profonde ?

Trop de questions demeurent entières, même après l'inhumation du juge Yanyi. L'ouverture d'une enquête judiciaire n'a pas, à ce

jour, permis d'élucider les circonstances de ce meurtre, d'en identifier les auteurs et de les sanctionner conformément à la loi.

On rappelle que Raphaël Yanyi, juge-président du Tribunal de grande instance de Kinshasa/Gombe dans le cadre du procès Vital Kamerhe et consorts, est décédé subitement dans la nuit du 26 au 27 mai 2020. Et ce, deux jours seulement après la deuxième audience du procès tenue le 25 mai.

L'enquête se poursuit-elle après cette inhumation et la population sera-t-elle informée sur les circonstances exactes de ce meurtre (sic) ? Pas si sûr car, en République démocratique du Congo, rares sont les enquêtes qui débouchent sur un rapport probant et détaillé.

Le régime politique consacré dans la Constitution actuelle, est-il la source principale des crises et du dysfonctionnement des institutions étatiques ?

En soixante ans d'indépendance, la République démocratique du Congo apparaît comme un des pays grands consommateurs des Constitutions. De la Loi fondamentale du 19 mai 1960 à la Constitution du 18 février 2006, ouvrant la voie à la troisième république, le Congo est passé successivement par plusieurs textes constitutionnels, visant tous, la recherche d'un régime politique équilibré et compatible avec les mœurs politiques congolaises. L'État de droit et la démocratie ont été à chaque fois, les deux piliers fondant la construction de régime politique dans toutes ces Constitutions successives.

Rédigée par les Congolais en remplacement de la Loi fondamentale octroyée par les Belges, qui n'était qu'une Constitution provisoire, et qui s'était aussi avérée inadaptée et/ou incomprise par les dirigeants, la Constitution du 1^{er} août 1964 a été brutalement stoppée par le coup d'État militaire de Mobutu. Elle est vite remplacée par la Constitution du 24 juin 1967, censée prendre en considération la crise de légitimité des animateurs des institutions que le pays traversait, et instituant un régime politique qui renforçait l'autorité du chef de l'État, avec une élection au suffrage direct.

Les nombreuses révisions qui ont été opérées n'ont fait qu'accroître le déséquilibre entre les pouvoirs attribués aux différents animateurs des institutions, leur légitimité et leur responsabilité. Une question qui a été posée avec intérêt lors de la Conférence nationale souveraine (CNS). L'Acte constitutionnel de la transition rédigé à cette Conférence nationale avait dépouillé le Président de la République de plusieurs attributions qui constituaient pour lui un « sanctuaire ». Cet équilibre voulu par l'opposition politique de l'époque, notamment l'union sacrée de l'opposition, avait été rejeté par le Président Mobutu, qui refusa de promulguer cette Constitution, car cela revenait à régner sans gouverner. Les bases d'un régime parlementaire limitant toute puissance d'un chef de l'État étaient ainsi lancées.

Ø Un régime parlementaire adoré lors de la Conférence nationale pour dépouiller le président de la République de plusieurs pouvoirs importants, en renforçant les attributions du Premier ministre, mais qui paraît aujourd'hui inadapté et source des crises :

Lors de cette Conférence nationale dite souveraine, le régime parlementaire rationalisé était pour l'opposition politique, un meilleur régime politique qu'il fallait pour la construction d'un véritable État de droit au Congo Kinshasa. Les uns et les autres étaient clairement traumatisés par un présidentielisme fort et autoritaire de Joseph Désiré Mobutu. La construction d'un nou-

veau régime politique reposait essentiellement sur l'affaiblissement des attributions du chef de l'État et le renforcement de celles du Premier ministre, au lieu de rechercher une institution présidentielle forte compatible avec les mœurs politiques congolaises.

En voulant affaiblir l'institution présidentielle pour renforcer les pouvoirs partagés au profit du Premier ministre, les acteurs politiques ne pensaient pas, qu'ils posaient les bases du régime politique actuel, aujourd'hui décrié par certains. Les hommes passent, mais les institutions demeurent, dit-on !

Emportés par le rejet de Mobutu, les acteurs politiques réunis à la Conférence nationale ne pensaient pas qu'un jour, un tel régime politique constituerait un véritable blocage, à un chef de l'État sans majorité au sein du Parlement, et qui souhaiterait mettre fin aux antivaleurs qui jalonnent l'histoire politique congolaise.

Ayant accédé au pouvoir par une révolution armée, Laurent-Désiré Kabila qui était à la fois chef de l'État et chef du gouvernement, avait par son Décret-loi constitutionnel n° 003 du 27 mai 1997, choisi d'imiter son prédécesseur qu'il prétendait pourtant combattre.

Le président de la République était lui-même, le centre du pouvoir étatique, donc l'État. Non seulement qu'il nommait d'une manière discrétionnaire les ministres d'un gouvernement dépendant que de lui seul, mais il nommait aussi de la même manière les députés. Tous les pouvoirs étatiques étaient ainsi dans ses seules mains. Il ne tolérait aucun contre-pouvoir. Comme Joseph Désiré Mobutu, le président Kabila Laurent dirigeait tout, et ne rendait compte à personne !

Ø Un régime politique équilibré et favorisant une construction démocratique, mais incompris par les tenants de la présence des hommes forts à la tête des institutions faibles :

Aux termes de la Constitution du 18 février 2006 (Article 91), le gouvernement définit, en concertation avec le président de la République, la politique de la nation et en assume la responsabilité. Le gouvernement conduit la politique de la nation, et est seulement responsable devant l'Assemblée nationale.

La responsabilité du gouvernement devant le Parlement est la caractéristique principale d'un régime parlementaire, c'est même le critère principal de distinction avec un régime présidentiel. C'est cette responsabilité du gouvernement devant le Parlement qui permet de qualifier le régime politique congolais actuel de parlementaire. D'aucuns le qualifient abusivement de semi-présidentiel, allusion faite à Maurice Duverger (Cfr le régime français de la Ve république), alors que plusieurs constitutionnalistes français (Marie Anne Cohendet, Michel

Troper etc.) considèrent cette appellation comme « inadaptée et non rigoureuse », pour désigner un régime politique.

Il s'agit donc, d'un régime parlementaire moniste, puisque le président de la République n'a pas le droit de révoquer le Premier ministre (Article 78 de la Constitution). Le chef de l'État y est conçu comme un arbitre qui doit notamment veiller au respect de la Constitution et des engagements internationaux. Ce régime peut fonctionner dans deux systèmes politiques variables : selon que le Président de la République possède une majorité parlementaire ou non. Notons que le système politique est la pratique ou l'application de la norme et le régime politique est la norme prévue dans la Constitution, définissant l'organisation et le fonctionnement des institutions étatiques.

Sous la présidence de Joseph Kabila, ce régime parlementaire a fonctionné sous un système présidentieliste, avec une prépondérance et une prééminence du chef de l'État en pratique. Le président Kabila avait toujours une Assemblée nationale qui lui était favorable, voire qu'il dominait, pour ne pas dire, dont il était déjà « l'autorité morale ». De ce point de vue, presque tout était au départ validé par le président de la République, rien ne pouvait lui résister. C'est ce qui expliqua le départ de Vital Kamerhe du perchoir, car voulant revendiquer le fonctionnement normal des institutions tel que prévu dans la Constitution.

Les différents Premiers ministres sous Joseph Kabila étaient les alliés officiels ou officieux du PPRD, adoptés politiquement par le Président. Ils n'avaient pas une politique propre : leur programme d'actions était celui prôné par le président Kabila, notamment les cinq chantiers, malheureusement restés inachevés après 18 ans de règne.

Sans majorité propre au sein de l'Assemblée nationale, le Président Félix Tshisekedi est buté à un fonctionnement réel du régime politique tel que prévu dans la Constitution, avec moins des pouvoirs propres et plusieurs pouvoirs partagés avec le gouvernement (Premier ministre et ministres). À cela s'ajoutent les fondements fragiles de la coalition FCC-CACH, avec les principaux acteurs aux objectifs totalement opposés !

La Constitution n'a pas changé, mais c'est sa pratique qui change : le Premier ministre comme les ministres du FCC doivent plus à leur famille politique (FCC), donc à leur « autorité morale », qu'au Président de la République en exercice. Ils prétendent à tort ou à raison, vouloir le respect de la Constitution à la lettre et limiter le chef de l'État dans ses prérogatives constitutionnelles. Devant cette situation, d'aucuns pensent que le régime

politique pose problème, qu'il faut à tout prix réviser ou modifier la Constitution pour donner beaucoup de pouvoirs au chef de l'État, lui permettant d'agir vite, au lieu d'être bloqué en permanence par le gouvernement ou le Parlement, majoritairement acquis au front commun pour le Congo de Joseph Kabila.

La question qui mérite d'être posée et que peut-être certains ne se posent pas : doit-on changer ou réviser la Constitution parce que son application empêche le président actuel de prendre quelques initiatives ou décisions sans passer par le Premier ministre ou le Parlement, ou doit-on chercher des institutions fortes qui s'imposent aux hommes, pour construire un véritable État de droit ?

Le président Tshisekedi a eu raison de dire, « qu'il ne veut pas qu'on fasse de lui un dictateur », il inscrit ainsi la conception de sa fonction dans le strict respect de la Constitution. Les institutions voulues aujourd'hui pour faciliter la tâche au chef de l'État, risquent de remettre en place, ce qui a été combattu hier, c'est-à-dire un monarque qui décide de tout !

Devant la multiplication des péchés, on ne cherche pas à changer la Bible pour que les hommes commettent moins de péchés, mais on demande plutôt aux hommes de changer, en craignant la Parole de Dieu. Le problème congolais n'est pas la Constitution ou le contexte décrié de sa rédaction. Cette Constitution pose les bases de la construction d'un véritable État de droit, le régime politique qu'il consacre est même éclairé par les revendications légitimes de l'opposition politique de l'époque (Union sacrée de l'opposition) lors de la Conférence nationale, et aussi par la Constitution du 1^{er} août 1964, dite de Luluabourg, considérée comme première œuvre constitutionnelle des Congolais après l'indépendance.

De ce point de vue, les crises et le dysfonctionnement des institutions étatiques constatées, tirent principalement leur source dans le comportement des acteurs que dans le régime politique prévu dans le texte constitutionnel. Cette Constitution du 18 février 2006 qui n'est certainement pas appelée à régir le pays indéfiniment, et qui peut être modifiée à tout moment, selon la nécessité de la consolidation de l'État de droit et la stabilisation démocratique, présente des avantages non négligeables : elle est clairement marquée par la volonté d'éviter le retour à tout régime autoritaire, susceptible de reproduire les hommes suffisamment forts et puissants à la tête des institutions faibles.

Martin MULUMBA
Docteur et Chercheur en
Droit Public de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**Bons du Trésor :
13,5 milliards CDF
levés le 14 juillet**

Un montant total de 13,5 milliards de francs congolais (6,75 millions USD au taux de 2 000 CDF le dollar) a été levé par le gouvernement grâce à deux lots des Bons du Trésor lancés le mardi 14 juillet dernier. C'est ce que rapporte le ministère des Finances publiques. Le communiqué officiel rendu public sur son site renseigné qu'avec les titres de trois mois d'échéances, il a été levé 8,5 milliards CDF sur les 20 milliards CDF visés, soit un taux de couverture du montant mis en adjudication de 42,5%. Ces Bons du Trésor, ajoute-t-il, ont été servis à deux soumissionnaires au taux d'intérêt limite accepté de 15%. Quant au lot de six mois d'échéance, il a rapporté 5 milliards USD sur les 10 milliards USD visés, soit un taux de couverture du montant mis en adjudication de 50%. Le ministère des Finances précise que ces titres ont été servis à trois soumissionnaires au taux d'intérêt limite accepté de 20%. Il sied d'observer que c'est pour la première fois que les Bons du Trésor soient adjugés à de taux record de 15% et 20%, respectivement pour les titres de trois mois d'échéance et six mois d'échéance.

(Zoom Eco/LP)

**Le gouvernement
central prévoit 12,6
millions USD pour la
Caisse nationale de
péréquation au 3^e
trimestre 2020**

Le Plan d'engagement budgétaire (PEB) du troisième trimestre 2020 prévoit un montant de 25 373 166 750 FC (12,686 millions USD) pour la Caisse nationale de péréquation qui n'a bénéficié d'aucun décaissement durant tout le premier semestre de l'année. En effet, à l'analyse des dépenses publiques effectuées par le gouvernement durant les six premiers mois de l'année, il s'observe que la rubrique Fonds de péréquation n'a connu aucune action, selon la Direction générale des politiques et programmations budgétaires. Selon l'article 8 de la Loi des finances 2020, les ressources de la Caisse nationale de péréquation pour l'exercice 2020 sont estimées à 1.082.064.073.706 FC, soit 541,032 millions USD au taux actuel de 2000 FC sur le marché parallèle ou 641,413 millions USD au taux budgétaire moyen annuel de 1687 FC le dollar américain. Ce Fonds est destiné au financement des projets et programmes d'investissement public, en vue d'assurer la solidarité nationale et de corriger le déséquilibre de développement entre les provinces et entre les entités territoriales décentralisées.

(Desk Eco/LP)

**Différend Global Witness-PPLAAF contre
Afriland first bank Congo : ACAJ encourage
l'éclatement de la vérité**

L'Action congolaise pour l'accès à la justice encourage Global Witness et PPLAAF à produire devant les instances judiciaires françaises les preuves de leurs allégations contre Afriland First Bank Congo.

P.M

L'Action congolaise pour l'accès à la justice (ACAJ) tient à l'éclatement de la vérité dans l'affaire qui oppose les deux Ong internationales, à savoir Global Witness et PPLAAF contre la filiale congolaise d'Afriland First bank.

Au cours d'un point de presse, tenu mercredi 15 juillet à Kinshasa, ACAJ via son président Me Georges Kapiamba, a pris une position, visiblement conciliante. Au fait, elle encourage Global Witness et PPLAAF à produire devant les instances judiciaires françaises les preuves de leurs allégations contre Afriland First Bank Congo, cette banque qui, selon son rapport, a facilité l'opérateur minier Dan Gertler. Cela, en mettant en place une architecture financière de contournement des sanctions



américaines afin d'alimenter un réseau de blanchiment d'argent.

Avec notamment, la réplique de l'avocat de Afriland Bank Congo, Me Eric Moutet, ACAJ souligne ainsi l'impératif de la recherche de la vérité. C'est pourquoi elle appelle les deux parties à verser, auprès des instances judiciaires françaises régulièrement saisies par la partie défenderesse, toutes les preuves pertinentes aux fins de soutenir leurs thèses respectives.

Dans la foulée, ACAJ n'a pas manqué de griffer les deux Ong internationales à qui elle recommande « *deprivilégier le principe de diligence raisonnable dans la recherche de données devant faire l'objet de leurs rapports à*

publier et surtout de veiller au strict respect des principes du contradictoire ainsi que des droits de la défense prescrits dans tout État de droit démocratique ; et d'apporter les preuves de leurs accusations devant le tribunal en France ». Une leçon qui s'étend bien également aux Ong nationales.

Par ailleurs, ACAJ recommande à Afriland First Bank Congo de continuer à « *jouer son rôle dans l'économie congolaise dans le respect des règles bancaires et coopérer étroitement avec la justice française dans la recherche de la vérité* ».

Elle fustige cependant le fait qu'un tel rapport concernant la RDC soit publié à l'étranger sans l'implication des acteurs du pays.

**L'Institut d'émission réitère l'interdiction d'opérer
la collecte illégale de l'épargne à travers le pays**

O.K

La Banque centrale du Congo (BCC) réitère son refus de voir l'argent des paisibles citoyens être illégalement collecté par des personnes et institutions non reconnues par l'Institut d'émission, autorité compétente en la matière. Ainsi, l'Institut d'émission rappelle sa mise en garde plusieurs fois faite contre les opérations de collecte illégale de l'épargne du public en RDC, allusion faite aux crypto-monnaie, bitcoins, monnaie virtuelle et autres, assorties des taux d'intérêts créditeurs excessifs, des promesses de bonification et des avantages en nature suivant l'importance des mises.

Dans un communiqué rendu public par la BCC, le gouverneur de la Banque centrale, Deogratias Mutombo, souligne que ces activités ne sont ni réglementées, ni autorisées à opérer en RDC et les structures qui les portent agissent en violation des dispositions de la loi n° 003/2002 du 02 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des Établissements de crédit.

« *La banque centrale attire, une fois de plus, l'attention particulière du public, d'une part, sur*



les activités de ces structures qui proposent, sans y être autorisées, par la voie de sites internet ou de réseaux sociaux, des investissements sur des produits dérivés, sur des crypto-actifs via les fonds récoltés dans un système pyramidal et, d'autre part, sur les risques importants associés à ces opérations sur des actifs spéculatifs », peut-on lire dans le communiqué publié à ce sujet.

La BCC invite à ce sujet les épargnants de la RDC à accroître leur vigilance face aux propositions d'investissement sur ces plateformes aux fins de se prémunir contre tout risque de

perte de leurs avoirs comme cela a été le cas avec Bindo promotion et Nguma de triste mémoire.

« *L'autorité de régulation et de contrôle du système financier national décline, à nouveau, toute responsabilité pour tout désagrément que subirait les personnes qui s'adonneraient à ces transactions à travers ces structures illégales* », prévient Deogratias Mutombo, dans ce communiqué signé début juillet.

Bon nombre des citoyens souhaitent que l'État traque tous ceux et toutes celles qui s'adonnent à ces pratiques de collecte illégale des avoirs des paisibles congolais.

Nord-Kivu

Les associations des transporteurs routiers relèvent le défi de l'entretien routier à Masisi

Malgré les mauvaises langues, les associations des transporteurs routiers du Nord-Kivu continuent à s'occuper de l'entretien des axes routiers de cette partie de la République.

À Nord-Kivu, les différents axes routiers de la province sont entretenus par les attributaires routiers désignés par le gouverneur.

Dans le territoire de Masisi, les axes routiers sont entretenus par le collectif des associations des transporteurs routiers du territoire de Masisi pour le développement durable (Coatrarmad). Cette structure réunit les associations des transporteurs routiers qui sont les attributaires routiers s'occupant en groupe de l'entretien de ces différents axes routiers.

Dans cette entité de la province du Nord-Kivu qui a une superficie de 4.734 km², les axes routiers d'intérêt national et provincial sont aujourd'hui en bon état. Cela, grâce à la maintenance assurée par le Coatrarmad. Cette dernière fait payer les frais de péage route aux usagers dans différents postes placés sur chaque axe routier pour assurer cette maintenance.

Contrairement aux accusations de certains acteurs politiques de la place qui affirmaient que rien n'est fait sur le terrain, l'on observe réguli-

èrement les cantonniers le long de différents axes routiers en train d'entretenir l'état des routes. Cela, grâce aux frais collectés par le Coatrarmad qui a engagé des centaines de jeunes du territoire qui travaillent avec des matériels. Une initiative qui contribue également à la diminution du taux de chômage dans ce territoire où beaucoup de jeunes passent régulièrement la journée à se tourner les pouces.

La population de cette partie du Nord-Kivu rejette donc les accusations de ces acteurs politiques qui jettent le discrédit sur le Coatrarmad. Par contre, elle loue le travail abattu par M. Roger Malinga, commissaire général en charge de la Reconstruction et Infrastructures du Nord-Kivu qui supervise sur le plan technique ce que fait le Coatrarmad sur différents axes routiers de Masisi.

Ce travail de qualité réalisé par le Coatrarmad est observé sur les différents axes routiers de ce territoire tel que l'axe routier Sake-Masisi-Kashebere-Ngungu-Kobokobo, l'axe routier sake-Bweremana ainsi que l'axe routier Sake-Mweso.

Sur ces axes routiers, les travaux de maintenance sont bien visibles et répondent aux attentes de leurs usagers.

Selon M. Prosper Ruyange, chef de poste de la perception des frais de péage sur l'axe routier sake-



Masisi, il existe une bonne collaboration entre les usagers de la route et le Coatrarmad.

Ces usagers de la route qui ont compris l'importance d'entretien routier, payent régulièrement leurs frais de péage selon la catégorisation des engins roulants et le trajet à parcourir.

« Sur cet axe routier, les mototaxis payent 500 francs congolais, les camions Fuso 26 dollars américains, les camions avec dix roues 40 dollars américains. Les prix varient selon les engins. Et tout l'argent que nous percevons journalièrement est versé à la Caisse générale d'épargne du Congo (Cadeco) et la Coordination l'oriente en toute transparence vers les travaux d'entretien routier qui se fait avec nos propres matériels utilisés par des cantonniers », indique-t-il. Avant de renchérir : « Sur l'axe routier Sake-Mweso où un camion à 6 essieux paye 60 dollars américains comme frais de péage route, 55 dollars américains pour celui à 5 essieux, 26 dollars américains pour un ca-

mion Fuso 6 gougons, 2 dollars américains pour une voiture, les usagers de cet axe routier témoignent de la rapidité avec laquelle on peut atteindre aujourd'hui Mweso en quittant Sake ».

« Dans le passé on faisait 2 jours pour atteindre Mweso en quittant la cité de Sake, aujourd'hui grâce à l'entretien routier fait par le Coatrarmad, on atteint facilement Mweso en 4 heures de route. Nous saluons le travail abattu par le Coatrarmad », a témoigné, pour sa part, un usager de cet axe routier.

Pour un acteur de la Société civile basé à Mushake, les acteurs politiques qui ne reconnaissent pas le travail de Coatrarmad sont des politiques populistes.

« Roger Malinga, commissaire général chargé des Infrastructures et Reconstruction au Nord-Kivu et le gouverneur Carly Nzanzu Kasivita sont à féliciter. La population de Masisi est ravie de ce travail », se réjouit-il.

M. Boasi, Correspondant au Nord-Kivu

Sud-Kivu : Le ministre de l'Économie annule la structure des prix des produits pétroliers fixée par les autorités locales

Après la cacophonie constatée dans la vente des produits pétroliers dans la province du Sud-Kivu, le gouvernement central par l'entremise du ministre de l'Économie nationale, vient de remettre de l'ordre. Une nouvelle tarification des produits pétroliers a été fixée par le ministre de tutelle.

OLIVIER KAFORO

La ministre de l'Économie nationale, Acacia Bandubola Mbongo, vient d'annuler la nouvelle structure des prix du carburant fixée par le gouvernement provincial du Sud-Kivu, la Fédération des entreprises du Congo (FEC) ainsi que les associations des pétroliers dans cette partie de la République pour « non-respect de la loi en la matière ».

Dans un communiqué publié à ce sujet, Acacia Bandubola indique que la fixation des prix des produits pétroliers est une compétence exclusive du ministre national ayant l'Économie nationale dans ses attributions.

« Le ministre de l'Économie nationale informe l'opinion nationale en général et la population du Sud-Kivu en particulier, que

le communiqué officiel signé à Bukavu en date du 14 juillet 2020 par le ministre provincial du Sud-Kivu en charge des Hydrocarbures, la FEC/Sud-Kivu ainsi que le Club des pétroliers, fixant le prix de l'essence et du gasoil à 1800 FC/le litre, est de nul effet, car n'ayant pas respecté les prescrits de l'article 18 de la loi n°12/020 du 09 juillet 2020, relative à la liberté des prix et à la concurrence, qui octroient cette compétence de manière exclusive au seul ministre de l'Économie nationale », peut-on lire dans le communiqué.

Par conséquent, la ministre de l'Économie maintient l'ancienne structure des prix, en attendant l'examen des préoccupations des pétroliers à ce sujet.

« À cet effet, en attendant l'examen des préoccupations des opérateurs économiques du Sud-Kivu, la structure des prix des produits pétroliers publiée le 6 mai 2020 demeure d'application », instruit-elle.

À l'issue d'une réunion tenue quelques jours plus tôt, avec les pétroliers de sa province, le gouvernement provincial du Sud-Kivu a fixé à 1.800 francs congolais le litre de l'essence et de gasoil contre 1.500 francs con-



golais quelques heures avant. Le club des pétroliers et le gouvernement provincial du Sud-Kivu ont avoué avoir pris cette décision suite aux fluctuations des prix observées au niveau des différentes stations dans la province du Sud-Kivu.

« En attendant la structure des prix des produits pétroliers qui sera fixée et publiée par le ministère de l'Économie nationale, autorité compétente en la matière, les prix des carburants

terrestres se négocient à 1.800 francs congolais le litre pour l'essence et le gasoil », peut-on lire dans un communiqué rendu public à l'issue de cette réunion.

Au niveau de plusieurs stations-services de la province, les prix variaient entre 1.850 et 2.000 francs congolais le litre avant la décision du gouvernement provincial, suite à la dépréciation du franc congolais face au dollar américain (2.000 francs congolais pour 1 dollar).

Covid-19 : Jolino Makelele annonce la fin de l'état d'urgence au 21 juillet

La fin de l'état d'urgence est annoncée au mardi 21 juillet. Jolino Makelele l'a dit au sortir d'une réunion d'audition hier jeudi 16 juillet du rapport de la commission ad hoc mise en place ayant travaillé sur ses mesures et leur applicabilité ; à laquelle ont pris plusieurs ministres et personnalités autour du Premier ministre.

St AUGUSTIN K.

Le ministre de la Communication et Médias, David-Jolino Makelele Diwampovesa, a annoncé officiellement la fin de l'état d'urgence ce mardi 21 juillet 2020.

« Cet état d'urgence prendra fin ce 21 juillet 2020. Il fallait anticiper les mesures qui devront être prises après la levée de cet état d'urgence », a-t-il déclaré au sortir de la réunion tenue hier jeudi 16 juillet avec plusieurs ministres et personnalités autour du Premier ministre.

Une décision qui, selon Jolino Makelele, est intervenue après le rapport de la commission ad hoc mise en place qui a travaillé sur

ces mesures et leur applicabilité.

Le gouvernement, à travers le conseil des ministres, va se saisir de ces mesures et le chef de l'Etat se prononcera sur ce qu'il attend par fin de l'état d'urgence et les grandes mesures qui vont suivre au niveau national.

Dans un discours diffusé à la télévision nationale le 23 mars dernier, le président Félix Tshisekedi avait annoncé de nouvelles mesures pour faire face au Coronavirus en République démocratique du Congo, décrétant notamment l'état d'urgence sanitaire, ainsi que le confinement de la capitale Kinshasa, par rapport aux provinces.

51,8% DES PATIENTS GUÉRIS

La levée de la mesure de l'état d'urgence sanitaire serait due, sans doute, à ce message d'espoir. Celui par lequel le Comité multisectoriel de la riposte contre la pandémie de coronavirus annonce qu'en cinq mois de prise en charge de la pandémie, 51,8% des patients viennent de vaincre la Covid-19 en République démocratique du Congo.



Le Bulletin n°114 du mercredi 15 juillet 2020 du Comité multisectoriel de la riposte à la pandémie de la Covid-19 en RDC (CMR Covid-19), rapporte que, depuis le début de l'épidémie déclarée le 10 mars 2020, le cumul des cas est de 8.199, dont 8.198 cas confirmés et 1 cas probable. Au total, il y a eu 193 décès (192 cas confirmés et 1 cas probable) et 4.248 personnes guéries, soit 51,8% ;

180 cas suspects détectés après investigations ; 36 nouveaux cas confirmés, dont 35 à Kinshasa et 1 au Kongo Central ; 563 échantillons testés ; 1 nouveau décès des cas confirmés ; 265 nouvelles personnes sorties guéries des Centres de traitement Covid (CTCO).

Dans les 14 provinces touchées, la situation épidémiologique se présente comme suit : Kinshasa (6.983 cas) ; Kongo Central (353 cas) ; Sud-Kivu (276 cas) ; Haut-Katanga (260 cas) ; Nord-Kivu (203 cas) ; Lualaba (74 cas) ; Haut-Uélé (16 cas) ; Tshopo (13 cas) ; Ituri (6 cas) ; Kwilu (4 cas) ; Sud-Ubangi (4 cas) ; Equateur (4 cas) ; Haut-Lomami (1 cas) ; Kwango (1 cas).

Et dans la ville de Kinshasa, de 10 zones de santé les plus touchées jusqu'au 13 juillet 2020, en termes de nombre de cas, il y a dans l'ordre décroissant les zones de Limete 633 cas ; Gombe (629 cas) ; Binza-Ozone (527 cas) ; Kokolo (478 cas) ; Lemba (433 cas) ; Binza-Météo (422 cas) ; Kasa-Vubu (226 cas) ; Mont-Ngafula I (211 cas) ; Lingwala (197 cas) et Kintambo (194 cas).

Point focal du mouvement « Rien sans les femmes »

Fifi Baka : « 60 ans après, la femme congolaise reste debout pour son combat »

St AUGUSTIN K.

« 60 ans après, la femme congolaise reste debout pour son combat. Depuis l'indépendance, elle s'est battue aux côtés des hommes. Elle a réalisé des exploits à Sun City (Afrique du Sud), contribué à l'intégration de la parité dans la Constitution et elle contribuera certainement à l'éradication de toutes les discriminations ».

Cette profession de foi est de Mme Fifi Baka, point focal du mouvement « Rien sans les femmes » (RSLF) au cours d'un échange avec la presse.

Pour cette militante des droits de la femme, la parité homme-femme n'est pas un mythe, car les femmes ont obtenu une parité de droit, consacrée dans la Constitution. De même, le pays dispose même d'une loi sur la parité.

De son point de vue, le défi réside dans la mise en application effective des textes pour parvenir à une parité de fait.

« Certes, le chemin à parcourir reste encore long, mais le mouvement « Rien sans les femmes » croit dur comme fer que l'objectif sera atteint, car sans la femme il n'y a pas de paix, ni de développement durable. Nous y allons à petit pas », a-t-elle nuancé. Avant d'ajouter que, pour ce qui est de la loi électorale, le plaidoyer poursuit son bonhomme de chemin.

Parlant de son mouvement, Fifi Baka fait savoir que « Rien sans les femmes » existe depuis 2015 autour de l'objectif principal de la représentativité égalitaire femme-homme dans les postes de prise de décisions à tous les niveaux de l'archi-

tecture institutionnelle du pays.

RSLF ne serait-elle pas une initiative de trop militant pour la promotion du statut et des droits de la femme ? Fifi Baka n'est pas de cet avis.

« Il n'y aura jamais assez de regroupements pour militer contre la discrimination à l'égard des femmes. Les droits humains sont vastes et touchent à plusieurs aspects de la vie. C'est pourquoi nous avons 3 domaines principaux : les droits civils et politiques ; les droits économiques et socioculturels ; les droits collectifs (droit à la paix et à un environnement sain). RSLF n'est pas un regroupement de trop mais plutôt il fédère les organisations qui sont réparties dans les différents domaines pour amplifier la voix de la femme congolaise en faveur du respect de la parité », a-t-elle renseigné.

A L'ACTIF DU RSLF

A son actif, le mouvement « Rien sans les femmes » a initié une pétition ayant récolté 207.000 signatures autour de la revendication relative à la révision de l'article 13 de la loi électorale qui ne rend pas contraignant la prise en compte de la parité sur les listes des partis politiques et sur la revendication pour l'adoption de la loi sur la parité alors que cette loi était encore en souffrance à l'Assemblée nationale.

RSLF a aussi mené des campagnes de redevabilité et de signatures d'actes d'engagements par les autorités et responsables des partis politiques pour la nomination des femmes aux postes décisionnels dans les institutions et directoires des partis politiques. Ce mouvement



a également travaillé à l'élaboration et à la publication d'un rapport d'analyses inclusives de la loi portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité ; rapport qui est assorti des recommandations idoines pour passer de la parité de droit consacré dans les textes juridiques à la parité de fait en vue de la mise en œuvre effective de la parité.

Le mouvement a par ailleurs mené un plaidoyer lors de la révision de la loi électorale, initiative ayant permis de faire intégrer dans l'article 154 de la loi électorale, la prise en compte du genre dans la cooptation des chefs coutumiers.

Activité qui avait abouti à la tenue de la table ronde avec les chefs

coutumiers pour appropriation de cette disposition de la loi électorale ; initiative qui a contribué à rehausser tant soit peu le nombre actuel des femmes cheffes dans les assemblées provinciales.

Le mouvement a également accompagné des institutions nationales, provinciales et locales sur base d'un guide pour l'élaboration des rapports annuels et plans d'action pluriannuels sur la mise en œuvre de la parité, conformément aux articles 32 et 36 de la loi sur la parité.

Enfin, RSLF prime les autorités et responsables des partis politiques qui se distinguent dans la nomination des femmes à des postes décisionnels au sein des institutions, entreprises et partis politiques, etc.

Il mène le plaidoyer au niveau national et international, notamment auprès des responsables étatiques et de partis politiques pour l'alignement des femmes en ordre utile et leurs nominations à des postes décisionnels à tous les niveaux ; sensibilise les leaders communautaires, les autorités traditionnelles, les leaders religieux et d'opinion pour l'acceptation des femmes comme leaders ; sensibilise des femmes/filles sur leurs droits et leur apport au développement durable du pays ; assure le suivi des engagements au niveau international et mène le plaidoyer au Comité des droits de l'Homme, comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, conseil des droits de l'Homme pour l'examen périodique universel ; le renforcement des capacités des femmes sur la gouvernance publique et participation citoyenne....

Reprise des enseignements : une nécessité pour l'avenir de la RDC

C'est pour nous un honneur de revenir avec notre deuxième réflexion qui s'aligne une fois de plus sur les modalités de la reprise des enseignements, véritable nécessité pour l'avenir du Congo, étant donné qu'elle implique la formation de la jeunesse de notre pays.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous voudrions remercier sincèrement, les compatriotes qui ont bien voulu disponibiliser de leur temps pour partager avec nous, leurs idées concernant la préoccupation que nous avons soulevé dans notre première tribune qui s'était appesanti sur la question de la reprise des enseignements en République démocratique du Congo dans le contexte de la Covid-19.

Nos remerciements s'adressent spécialement :

— À toutes les personnes qui ont répondu favorablement à notre publication de la semaine passée, et qui ont participé activement à notre intervention à la radio Top Congo lors de l'émission « *Parlons-en* » ;

— Aux écoles conventionnées catholiques qui nous ont fait confiance et qui assurent la continuité des apprentissages avec l'application éducative interactive **eclaserdc.com** depuis plus d'un mois et permettent, aux élèves, par ce fait, de continuer d'apprendre dans leur classe virtuelle, chez eux, dans les mêmes conditions que les enseignements en présentiel ;

— À l'Université William Booth et à la Faculté de Médecine de l'Université de Kinshasa qui sont deux exemples de collaboration positive pour l'avancement de notre éducation.

— À toute la population congolaise qui a toujours su trouver des ressources intérieures afin de braver les difficultés. Et en qui nous renouvelons la confiance pour un avenir radieux.

Grande est notre joie de constater que la plupart de nos compatriotes sont d'avis que les élèves doivent retourner en classe à condition de s'assurer, au préalable, du respect des toutes les mesures sanitaires requises susceptibles de ne pas permettre la propagation de la pandémie de la Covid-19. En effet, la reprise des cours doit se faire de manière réfléchie pour éviter la contamination des élèves et des enseignants qui sont des personnes à risque étant donné que la majeure partie de ces derniers sont en âge avancé.

Lors de notre première Tribune et de l'intervention à la radio qui en a découlé, nous avons fait un plaidoyer en faveur d'une réouverture des écoles en utilisant l'enseignement simultanément l'enseignement en présentiel et l'enseignement à distance en ligne, surtout dans les villes à forte densité de la population à l'instar de la ville de Kinshasa, où le système de transport n'est pas bien organisé et constitue un facteur non négligeable de la propagation du virus de la Covid-19.

En effet, face à l'accroissement du nombre de cas confirmés positifs à la Covid-19, il est indispensable de commencer à utiliser l'enseignement à distance en ligne pour éviter la contamination des élèves et des enseignants qui peuvent apprendre et dispenser les cours dans une classe virtuelle interactive et sécurisante et ce, d'autant plus que ce type d'enseignement est une des options fondamentales de l'Enseignement national. Il nous faut commencer, non pas demain, mais maintenant. C'est pourquoi, notre objectif est de pouvoir obtenir du ministère ayant l'Enseignement primaire, secondaire et technique dans ses attribu-

tions et du ministère de l'Enseignement supérieur et universitaire, les autorisations d'implémenter l'enseignement à distance en ligne dans des villes pilotes en vue d'évaluer l'efficacité et d'y apporter des corrections, avant de le généraliser sur toute l'étendue de la République.

Bien que la plupart des auditeurs aient réagi pour nous encourager dans notre démarche, certains d'entre eux ont émis, à raison, par contre, des craintes et de réserves, notamment en ce qui concerne l'indisponibilité de l'outil de travail (Ordinateur, Smartphone, Méga, etc.) pour toutes les bourses et l'inexistence des infrastructures de télécommunication dans les milieux ruraux. Nous nous sommes donné le devoir de prendre en compte ses inquiétudes et de les intégrer dans notre démarche. Cependant, tout en réfléchissant sur la résolution de ses préoccupations, il est important de commencer à utiliser l'enseignement à distance en ligne en milieux urbains dans un premier temps, quitte à l'étendre en milieu rural dans un avenir proche.

A ceux-là qui ont émis des réserves pour une raison ou une autre, nous disons que nous ne serons jamais prêts à 100%. N'attendons pas le bon moment, il n'arrive jamais. Commençons dès maintenant. Comme tout ne peut que commencer par une décision, nous avons pris la décision de commencer à proposer aux décideurs notre solution alternative à l'enseignement en présentiel, étant donné que la seule façon de réussir est d'arrêter de discuter et de commencer à agir maintenant.

En effet, nous devons agir pour contre-carrer les effets désastreux de cette crise multiforme, consécutive à la pandémie de la Covid-19, qui a secoué le système éducatif de notre pays, et relevé le défi de la reprise sécurisée des cours en faveur des élèves sur toute l'étendue du territoire congolais.

N'étant pas dans l'optique de capituler face aux difficultés que cette pandémie cause dans le sous-secteur de l'Enseignement primaire, secondaire et technique, nous nous joignons à tous les Congolais qui ont décidé de réfléchir pour trouver des solutions adéquates susceptibles de permettre la continuité des apprentissages au profit de nos enfants.

Etaler sur la place publique nos réflexions coulées sous forme des Tribunes poursuivent un double objectif, celui de mettre à la disposition des autorités et décideurs du pays, les informations et les outils nouveaux qui peuvent apporter des solutions aux problèmes liés à la reprise des enseignements, et d'échanger avec les différentes couches de la population congolaise sur nos idées afin de leur informer de ce qui est fait et de recueillir leurs avis et recommandations pour implémenter une application éducative qui tienne compte réellement du contexte congolais.

Pendant plus de 25 ans, nous avons observé la manière d'agir des décideurs américains. Lorsqu'il s'agit de l'intérêt de leur pays et de trouver des solutions aux problèmes de leur population, ces derniers réfléchissent sur toutes les éventualités et parviennent toujours à trouver des solutions adéquates. Quand bien-même le leadership américain n'a pas été rassurant pendant cette période de la pandémie mondiale, le gouvernement, le congrès et le secteur privé travaillent chaque jour la main dans la main pour trouver des solutions appropriées aux obstacles auxquels ils sont confrontés.

C'est pourquoi, nous sommes décidés de continuer, avec la participation de tous, notre réflexion sur la réouverture de classe en utilisant l'enseignement à distance en ligne comme vecteur de transmission du savoir. Il s'agira de démontrer comment nous pouvons nous inspirer des expériences des pays développés qui ont réussi à clôturer l'année scolaire et l'adapter à notre système éducatif afin d'une reprise effective des cours sécurisés dans le contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19.

Comme nous l'avons dit dans notre première tribune, contrairement aux pays développés qui ont terminé les programmes entièrement avec l'enseignement en ligne, nous préconisons pour notre pays, dans le contexte actuel, **un type d'enseignement hybride** qui va combiner à la fois l'enseignement en présentiel et l'enseignement à distance en ligne, c'est-à-dire où les élèves vont assister physiquement au cours deux jours par semaine et le reste de temps, ils suivront les cours en ligne avec la plateforme **www.eclaserdc.com**. En effet, le Système d'enseignement Hybride est plus attractif parce qu'il intègre à la fois, les avantages des apprentissages en présentiel et à distance.

POURQUOI LE SYSTÈME HYBRIDE ?

Pour réduire le risque de propagation du virus en veillant au respect de la distanciation sociale par la réduction du nombre d'élève en salle de classe (20 élèves au maximum) et par la réduction de la fréquence à assister physiquement au cours (2 jours de cours en présentielle uniquement pour les révisions et les évaluations).

Point n'est besoin de rappeler que pour ne pas favoriser la propagation de cette pandémie, la stricte observance de trois mesures barrières s'avère nécessaire, notamment le respect de la distanciation physique d'un mètre, le lavage permanent des mains et le port des masques et que l'objectif pour laquelle des nombreuses villes à travers le monde et le Congo été confinées était celui de stopper la propagation du virus avec un principe très simple « **moins de gens en circulation, moins des personnes infectées** ».

Ce principe simple et efficace est celui qui guide également le choix du **système Hybride d'Enseignement** que nous proposons en ce que, avec l'enseignement hybride, les élèves viennent en petit groupe de 20 au maximum par salle de classe avec une fréquence de 2 jours par semaine, ce qui permet de respecter la distanciation physique. Pour ce qui est des 4 jours restant, les enseignements sont dispensés à distance dans la classe virtuelle en ligne que procure l'application éducative **eclaserdc.com**.

En effet, comme dit précédemment, chaque jour qui passe, le nombre des cas de contamination à la Covid-19 augmente et dans le cas où les tests sont généralisés sur toute l'étendue de la République, nous pensons que le nombre des personnes infectées sera très élevé par rapport aux statistiques actuelles. Avrai dire, la maladie est avec nous et aucun signal n'indique qu'elle va s'arrêter d'ici-là.

Concernant le système hybride, celui-ci pourra avoir un effet de décongestionner aussi les routes s'il nous reste juste deux jours par semaine pour les cours in situ. Nous pouvons imaginer que les portes des écoles resteront fermées le mercredi et le samedi. Et les autres jours les élèves iront

en alternance. Ceci va emmener un gain pour l'économie, les embouteillages, avec le carburant que l'on y dépense, sans une perte sèche pour l'économie qui pourra dépenser autrement ses ressources.

Cette décongestion des routes peut mieux s'expliquer à travers de l'exemple suivant : Kinshasa compte pour cette année scolaire 2.374.249 élèves de l'école maternelle à l'école secondaire. À supposer qu'une classe contient en moyenne 60 élèves et qu'on la divise par trois pour ne garder qu'une équipe de 20 élèves au maximum par classe, nous n'aurons sur l'étendue du territoire que 791.416 élèves par jour qui devront aller à l'école au lieu de 2.374.249. Ce qui suppose moins de trafics et moins d'embouteillage. Chaque groupe de 20 élèves par classe étudieront 2 jours par semaine, uniquement pour les révisions, explications et les évaluations (devoir, interrogation et examens) et le reste des jours seront consacrés à l'enseignement en ligne dans la classe virtuelle.

Notre plateforme éducative interactive en ligne a été conçue avec une seule idée, celle de rapprocher, le plus possible, l'enseignement à distance en ligne (classe virtuelle) de l'enseignement en présentiel (classe traditionnelle où la présence physique est requise), à défaut de le surclasser. Cependant, compte tenu de la réalité de la République démocratique du Congo, où l'outil de travail n'est pas à la portée de toutes les bourses et que les infrastructures adéquates pouvant soutenir ce type d'enseignement ne se trouve pas sur toute l'étendue du territoire national, nous proposons de commencer cette expérience incontournable dans des villes pilotes et l'étendre au fur et à mesure.

DE LA PROBLÉMATIQUE DU COÛT DE LA CONNEXION D'INTERNET POUR SUIVRE LE COURS

Plusieurs questions ont été posées sur le problème de la prise en charge de méga d'internet pour le suivi des cours en ligne. Certains auditeurs sont convaincus que la connexion Internet est un vrai défi pour la matérialisation de l'enseignement en ligne.

Certes il s'agit d'une vérité indubitable aujourd'hui et il faudrait être d'une autre planète pour contredire ces compatriotes. Cependant, il est important que nous puissions nous projeter dans le futur et comprendre que le monde et la technologie évolue et que l'enseignement et les techniques ou les méthodologies qui s'y rapportent doivent impérativement évoluer.

Il s'agit d'une difficulté réelle qui doit être solutionnée. De la même manière qu'une mère ne s'empêche pas de revenir à la maternité pour accoucher une deuxième ou une nième fois, malgré l'expérience douloureuse de l'enfantement, c'est exactement de la même manière que nous devons accepter de supporter ce coût pour faire accéder à nos enfants à l'enseignement à distance en ligne, type d'enseignement moderne qui assure la continuité des apprentissages de manière sécurisée, lorsque les circonstances ne permettent pas que les enseignements en présentiel soit dispensés (guerres, pandémies, etc.). Tout comme c'est par amour et passion pour la vie qu'une mère s'engage à affronter la douleur, comme les parents doivent, par amour pour la formation de leurs enfants, accepter de supporter ce coût, qui peut s'avérer pour certains, non supplémentaire

(Suite à la page 9)

Reprise des enseignements : une nécessité pour l'avenir de la RDC

(Suite à la page 9)

dans la mesure où elle remplace celui du transport journalier, étant donné que les élèves étudient à la maison.

Nous pouvons dorénavant avoir l'application Facebook gratuit, sans avoir des mégas, nous pouvons lire sans voir les photos, ni les vidéos. Cette évolution pourra aussi permettre de libéraliser l'accès à eclasserdc.com aux plus démunis avec une fonctionnalité minimale pour apprendre les leçons. Et l'objectif à terme pourra être d'avoir un réseau répandu qui pourrait admettre une publicité à certaines heures et pour un temps réduit afin de financer le fonctionnement de tous les ingénieurs qui travaillent pour développer cette application et la rendre totalement gratuite pour nos élèves. Nous devons consentir des efforts au départ, comme un avion, afin qu'il puisse décoller, a besoin de beaucoup de carburant et après son décollage, tout devient facile.

La technologie avance à une vitesse telle que le problème d'Internet ne se posera plus tellement à l'instar des pays développés.

En attendant, cette ère, nous proposons d'offrir l'Internet gratuitement, dans un premier temps, aux écoles pilotes pour permettre aux professeurs de poster leurs cours en ligne, d'enregistrer les explications des leçons et de répondre de manière interactive aux questions posées dans le forum ou dans les tchatches.

COMMENT PROCÉDER

En s'assurant d'avoir avant tout, le quitus des ministères ayant dans leurs attributions l'Enseignement primaire, secondaire et technique et l'Enseignement supérieur et universitaire, étant donné que la politique générale de l'Enseignement national en RDC est définie par le gouvernement conformément à l'article 8 de la Loi-Cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement national, et que l'élaboration du programme national des Sous-secteur de l'EPST et de l'ESU est l'apanage de ces ministères.

Acet effet, nous lançons un appel patriotique aux responsables de ces deux ministères en vue d'officialiser un partenariat qui viserait de lever les options fondamentales susceptibles de nous permettre de commencer à utiliser l'enseignement à distance dans les écoles pilotes et ainsi préparer, dès maintenant, l'année scolaire 2020-2021 dans le contexte de la Covid-19.

En effet, nul besoin de rappeler une fois de plus, que depuis l'avènement de la Covid-19, les interventions utilisées, jusqu'à présent, par le ministère de l'EPST pour la prise en charge pédagogiques des élèves, n'ont servi qu'à occuper les élèves pendant la période de confinement, sans pour autant résoudre la question de la continuité des apprentissages en tenant compte du programme scolaire pour clôturer effectivement l'année scolaire en cours (2019-2020).

Quoi de plus normal d'utiliser l'enseignement à distance en ligne puisqu'il est consacré comme option fondamentale de l'Enseignement national sur pied du point 16 de l'article 9 de la Loi-Cadre précitée.

QUID DU DÉBUT EFFECTIF DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE EN LIGNE ?

L'enseignement à distance en ligne est une réalité en République démocratique du

Congo et non une utopie. Il est déjà organisé dans les sous-secteurs de l'Enseignement primaire, secondaire et technique et dans celui de l'Enseignement supérieur et universitaire. A l'EPST, il est utilisé dans les écoles conventionnées catholiques de la ville de Kinshasa dont plusieurs écoles ont déjà terminé les cours au moyen de notre application éducative interactive en ligne eclasserdc.com et à l'ESU, l'Université William Booth et la faculté de médecine de l'Université de Kinshasa sont les deux institutions universitaires qui utilisent l'enseignement à distance.

DU CALENDRIER SCOLAIRE RÉAMÉNAGÉ

Etant donné que le réaménagement du calendrier scolaire est tributaire de la fin de la l'état d'urgence sanitaire, nous proposons au ministère de l'EPST et de l'ESU, de nous autoriser à utiliser notre application dans les écoles et universités, des villes choisies comme pilotes, maintenant de manière à nous permettre d'améliorer l'efficacité de notre plateforme en tenant compte des observations pertinentes et en intégrant les nouvelles informations indispensables mais non encore prises en compte. Cet exercice permettra d'intégrer dans la planification de la rentrée scolaire ou académique 2020-2021, l'enseignement à distance en ligne comme moyen d'apprentissage retenu en période où les enseignements en présentiels ne sont pas possibles.

Au regard de tout ce qui précède, nous souhaitons organiser, sous le haut-patronage du ministre d'Etat, ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et technique, deux journées de réflexion sur l'enseignement à distance en ligne avec tous les partenaires éducatifs en vue de ressortir des recommandations concertées pour que ce type d'enseignement, consacré par la Loi-Cadre de l'Enseignement national puisse être une alternative crédible à l'enseignement en présentiel. Heureux ceux qui acceptent le changement et l'anticipe, au lieu de le subir.

Au niveau où nous sommes, la véritable question à répondre ne sera plus pourquoi l'enseignement en ligne ? Non plus comment peut se dérouler l'enseignement en ligne chez nous (en milieu urbain, en milieu rural, chez les nantis, ou chez les moins nantis) ? Mais plutôt quand est-ce que nous pouvons commencer dans les villes pilotes ?

En effet, l'enseignement à distance en ligne est, à ce jour, une réalité en RDC au moyen de l'application eclasserdc.com qui est une application qui permet aux élèves d'apprendre avec leurs enseignants dans leur salle de classe, à la seule différence qu'elle est virtuelle et non physique et ce, pour être protégé de la contamination à la Covid-19.

Elle ne requiert que l'avis favorable des ministres sous-sectoriels de l'EPST et de l'ESU pour son effectivité et son expansion qui se veut progressive.

Par cette réflexion, nous voulons juste démontrer aux décideurs de l'enseignement de notre pays que le monde a changé et est en perpétuelle mutation et que par conséquent, nous devons réexaminer notre système éducatif mieux, le réadapter pour faire face aux défis avenir.

Nous sommes disponibles pour en parler, nous sommes mêmes prêts à l'utiliser.

Pascal MPIA MENA ZAMBILI
Directeur Général : eclasserdc.com

Confidences du chauffeur du Ministre :

« Covid-19 : Confidences de la femme du chauffeur du Ministre »



... Je reviens de loin, de très loin. C'est du moins ce que me confesse mon patron, le Ministre des Affaires Stratégiques et Tactiques (à prononcer avec respect...). Je reviens de loin, de très loin : c'est aussi ce qu'affirme ma femme. Elle me raconte que cette nuit-là, torride, terrible, la fièvre soudain a électrisé tout mon corps. Elle me dit n'avoir cru d'abord qu'à une grippe de saison sèche. Non, jusqu'au jour où, paraît-il, j'ai commencé à délirer et à faire des convulsions. Elle s'est dit : « *malaria !* ». Non, jusqu'au jour où je suis tombé évanoui. Elle s'est dit : « *malaria et typhoïde* », ce duo tropical et pathologique si ravageur à Kinshasa. Non, jusqu'au jour où je me suis mis à vomir, à vomir... Vomissements verdâtres d'abord, puis rougeâtres. Ensuite vert-rougeâtres, et en abondance. Avec comme conséquence, la décrépitude physique générale, genre sénilité précoce, brutale : avec jambes flageolantes comme tiges de roseaux, avec ventre gonflé comme ballon de baudruche enceinte, avec cerveau en feu comme électrocuté, avec respiration *soukousséet* en apnée.

De son côté, mon patron de Ministre, inquiet, et soupçonnant l'irréremédiable, a fait venir son médecin personnel à domicile chez moi, et en toute discrétion. Entre parenthèses, le Ministre et le médecin n'ont jamais dit à personne de quoi je souffrais vraiment, même pas à ma femme. Secret médical, secret d'Etat ! Le secret n'a pas empêché que ça bruisse de rumeurs alarmantes à la *Radio-trottoir* du quartier : « *Covid-19 ! Covid-19 !* »...

... Déprime de ma femme, paraît-il. Au point qu'elle aurait sollicité les services sacro-saints de son pasteur. Elle me révélera plus tard que ce pasteur, prophète visionnaire, aurait prédit que mon malaise n'était qu'« *un passage initiatique* » ; qu'après cette épreuve, je serais « *appelé à de très hautes destinées politiques* » ; que « *les premiers* (en l'occurrence, chuuut ! mon Ministre) *seront les derniers*, et que « *les derniers* (chuuut ! en l'occurrence le chauffeur du Ministre) *seront les premiers* » !

Heureusement je m'en suis tiré à bon compte, grâce essentiellement à des formules thérapeutiques tradipraticiennes : immersion à l'étouffé sous couverture épaisse, dans un seau de vapeurs surchauffées, et contenant des feuilles et des décoctions de citronnier malaxées. Mais aussi potion buvable faite du mélange de sel sauvage en bicarbonate, avec huile de ricin, avec jus de kola et de gingembre...

... Mais ma mémoire est en lambeaux, et ne se souvient de rien. Ma femme me rappelle cependant, en toute discrétion et avec une pointe d'agacement, que pendant mes délires paludiques, il m'arrivait de réciter plusieurs noms de femmes, toutes inconnues d'elle.

Plus grave : entre deux délires, entre deux convulsions, un même prénom de femme serait revenu plus souvent, comme une invocation suppliante, comme une obsession presque libidineuse...

(YOKA Lye)

France : Macron veut rendre le masque « obligatoire » dans les « lieux publics clos »

La prise de parole d'Emmanuel Macron était très attendue, le 14 juillet, jour de fête nationale. Si elle a été remarquée, c'est en partie en raison du souhait de chef d'État de rendre le masque « obligatoire dans tous les lieux publics clos » à partir du 1^{er} août, notamment qu'il y a « des signes » que l'épidémie « repart un peu ».

Pour la première fois depuis son accession à la présidence de la République en 2017, Emmanuel Macron a accepté d'être interviewé le jour de la fête nationale. Un rendez-vous d'autant plus attendu que la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19 est loin d'être terminée.

Lors de cette interview sur TF1 et France 2, Emmanuel Macron a ainsi recommandé à tous les Français de porter le masque au maximum quand ils sont dehors et, a fortiori, quand ils sont dans un lieu clos.

« On le fait dans les transports, ça marche très bien, mais c'est un peu erratique dans les lieux publics clos (...) Ça veut dire qu'il faut que les choses s'organisent », a-t-il souligné.

« Nous sommes sortis du premier pic (...) Tout le pays s'est

mobilisé et nous avons des résultats, puisqu'on a réussi à endiguer le virus et à retrouver une vie presque normale », a-t-il dit.

Mais « aujourd'hui, nous avons des inquiétudes », a-t-il confié, avertissant qu'il « y a des indices (que) ça repart quand même un peu », par exemple le taux de contamination par personne infectée récemment repasse légèrement au-dessus de 1 (une personne infectée contamine plus d'une autre personne, donc l'épidémie augmente).

OBLIGATOIRE LE 1^{ER} AOÛT

Rappelant que « la meilleure prévention, c'est les gestes barrières », Emmanuel Macron a dit souhaiter que « dans les prochaines semaines on rende obligatoire le masque dans tous les lieux publics clos (...) par exemple à partir du 1^{er} août ».

Selon son entourage, le chef de l'État a donné, avec cette date, « une perspective » afin « de laisser le temps à chacun de s'organiser, par exemple les magasins, et ainsi permettre une transition en douceur ».

La France sera prête en cas de nouvelle vague épidémique, a aussi assuré Emmanuel Macron.

« Nous sommes en train de



tout faire pour éviter une nouvelle vague et de faire une approche différenciée si elle apparaissait », a-t-il précisé. Si on ne veut de deuxième vague, ça dépend de nous ». Mais « nous serons prêts » en cas de survenue d'une éventuelle deuxième vague. « Nous avons à la fois les stocks et les approvisionnements qui sont sécurisés et nous avons l'organisation au plus près du terrain, qui permettrait de faire face à une recrudescence, si elle était là ».

En revanche, d'éventuels nouveaux confinements se feraient localement a-t-il assuré, avec pour consigne « d'isoler le plus

localement et donc le plus vite possible ».

Pour mieux lutter contre une épidémie toujours active, Emmanuel Macron a également dit vouloir permettre à tout Français de se faire tester, même sans prescription médicale.

Si un vaccin contre la Covid-19 était trouvé, « la France sera servie parmi les premiers pays », a-t-il aussi déclaré, alors que le groupe Sanofi travaille à l'élaboration d'un vaccin contre le virus qui a fait plus de 30.000 morts en France et reste très actif dans le monde.

Robert Kongo, correspondant en France

Etats-Unis : Donald Trump décrète la fin du traitement préférentiel accordé à Hongkong

Le président américain, Donald Trump, a annoncé, mardi 14 juillet, qu'il mettait fin au régime économique préférentiel accordé par les Etats-Unis à Hongkong et qu'il avait également signé une loi prévoyant des sanctions contre la répression dans le territoire chinois. Ces mesures répondent à l'imposition par Pékin d'une loi sur la sécurité nationale.

« Aujourd'hui, j'ai signé une loi et un décret pour faire rendre des comptes à la Chine en raison de sa répression de la population de Hongkong », a déclaré le président américain lors d'une conférence de presse décousue au cours de laquelle il s'est aussi attaqué à plusieurs reprises à son adversaire démocrate pour la présidentielle de novembre, Joe Biden.

La loi sur l'autonomie de Hongkong, approuvée à l'unanimité par le Congrès des Etats-Unis, « donne à mon administration de puissants nouveaux outils pour faire rendre des comptes aux individus et aux entités impliqués dans la répression des libertés à Hongkong », a souligné Donald Trump.

Museler l'opposition

Cette loi vise non seulement les responsables chinois mais

aussi la police de Hongkong, en déclenchant obligatoirement des sanctions contre ceux qui seraient identifiés comme œuvrant pour restreindre les libertés. Elle pénalise également les banques qui, par leurs financements, contribueraient à l'érosion de l'autonomie de Hongkong.

La loi chinoise sur la sécurité nationale entraîne, selon ses critiques, un recul des libertés inédit depuis la rétrocession de Hongkong à la Chine par le Royaume-Uni en 1997. Pour les Etats-Unis comme pour d'autres pays occidentaux, il s'agit là, pour Pékin, de museler l'opposition après les manifestations monstres de 2019, qui visaient à dénoncer l'influence du gouvernement chinois.

« J'ai aussi signé un décret mettant fin au traitement préférentiel pour Hongkong », a-t-il précisé. « Hongkong sera traité comme la Chine : pas de privilège spécial, pas de traitement économique spécial et pas d'exportations de technologies sensibles », a-t-il ajouté.

Le milliardaire républicain a estimé que le contrôle exercé par Pékin sur Hongkong marquait la fin du pouvoir économique du territoire. « Nous avons perdu un



concurrent très sérieux », a-t-il ajouté. Il a aussi prédit une hémorragie des cerveaux à

Hongkong. « Leur liberté leur a été retirée (...), beaucoup de gens vont partir. »

L'éventuelle rencontre Koffi Olomide-Athoms Mbuma fait jaser des internautes

Avec un peu de comédie, certains internautes qui se réclament de la «base» du pasteur Athoms Mbuma, ne veulent pas entendre d'une telle rencontre qui, selon eux, occasionnerait la séduction de l'homme de Dieu.

BIENVENU IPAN

La toile congolaise s'est laissée emballée par l'article intitulé «Koffi Olomide sur Athoms Mbuma : 'Jusqu'à présent, c'est le seul artiste musicien congolais que je cherche à rencontrer en face'», publié sur mbote.cd, un site web congolais des informations sur la musique congolaise. Les commentaires fusent de partout et dans tous les sens.

«Papa Koffi, laisse les hommes de Dieu tranquille», implore Gemima Kabasele, dans le fil des commentaires de la publication de Mbote.cd. Schad Isoloke a juste trouvé mieux de déclarer l'échec de l'intention de Koffi. «*Au nom de Jésus-Christ, tu ne l'auras pas. Je t'envoie le feu*», s'est-il adressé au patron du groupe Quartier Latin International, Mopao Mokonzi.

D'autres y vont par les conseils. «*Pasteur Athoms soit prudent. Déjà, le diable a besoin de toi parce que tu ne te présentes pas devant lui. Il veut lui-même te voir en face. Moi personnellement, je dois prier pour toi. Que Dieu te protège ainsi que ta famille merci*», a promis Christiana

Kizitu.

Dorcas Kabeya s'est permis de rappeler au chantre chrétien sa propre chanson, intitulée «Cache-toi», qu'il a récemment larguée sur le marché. «*Bombana eeeee bisika Jesabel na batu na ye bâ mona yo te. Bombana ici en prière cache-toi (Cache-toi là où Jesabel et ses gens ne peuvent pas te voir. Cache-toi en prière). Il veut clairement dire qu'il ne l'a jamais vu dans leurs loges sataniques*».

CRAINTE DE SÉDUCTION

À la lumière de cette chanson, Koffi Olomide est vu comme Jesabel, cette légende biblique qui, en son temps, a exterminé plusieurs prophètes de Dieu, en s'en prenant même à Elie. La solution pour Athoms Mbuma, chez qui les internautes ont relevé les qualités d'un bon serviteur de Dieu, est de se «cacher». Pour cela, Chris Tshibanda croit que Koffi ne saura pas se jouer d'Athoms.

«*Koffi, tu ne l'auras pas. Tu t'es joué des autres (pasteurs de Kinshasa, nldr) mais avec Athoms, tu vas fuir parce qu'on connaît tes plans de séduction*



De gauche à droite : Les artistes musiciens Koffi Olomide et Athoms Mbuma.

envers les vrais hommes de Dieu qui est toujours jaloux de ses serviteurs», a-t-il lancé à Mopao Mokonzi.

Toujours égal à lui-même, l'artiste musicien Koffi Olomide dit ce qu'il pense et fait tout ce qu'il veut. Quand il faut émettre un point de vue sur les musiciens chrétiens, il n'a pas sa langue en poche. «*Ils se croient plus saints et pensent que nous ne sommes pas de Dieu*», lance-t-il souvent en allant même jusqu'à affirmer que «*si tel ou tel autre chantre de Dieu va au ciel, c'est que lui aussi sera près de Jésus*».

Après avoir attiré vers lui certains chantres chrétiens (à l'instar de MJ 30 et Cindy le Cœur) ou critiqué plusieurs hommes de

Dieu, Koffi Olomide lorgne sur Athoms Mbuma comme il l'avait fait également sur L'Or Mbongo ou Marie Misamu, des chantres chrétiens qui n'ont pas pu jouer avec lui comme il le souhaitait.

Au regard de ce qui précède, plusieurs chroniqueurs de la musique congolaise se posent mille et une question sur cette fameuse rencontre. Est-ce que le pasteur Athoms Mbuma va-t-il accepter de rencontrer Koffi Olomide ? L'éventuelle rencontre vise réellement la séduction de l'homme de Dieu ainsi que d'aucuns le croient ? Et si c'est cela l'objectif, le chantre de l'Éternel va-t-il se laisser facilement prendre ? Que se passera-t-il au juste ? Wait and see. ■

Innoss'B promet de réaliser l'exploit avec son prochain single

B. IPAN

L'artiste musicien congolais Innoss'B promet à ses détracteurs qu'ils vont piquer une crise lors du prochain single, s'ils n'acceptent pas l'exploit réalisé par le clip «Yo pe remix» d'atteindre les 100 millions des vues sur Youtube. Il a d'abord remercié l'artiste Tanzanien Diamond Platnumz avant de faire un véritable coup de gueule à ses dé-

tracteurs : «*Merci à Diamond Platnumz d'avoir cru en cette chanson et rappelons aux détracteurs que je ne suis pas le premier artiste congolais à faire de featuring, donc arrêtez de chercher de motif pour minimiser cet exploit. Aujourd'hui, je veux que vous respectiez cet exploit; sinon vous allez piquer une crise au prochain single. Et jusque-là, ce n'est que le début du commencement, walaiiii*».



Innoss'B s'est également félicité de voir sa chanson, réaliser cet exploit. Le titre «Yo pe» d'Innoss'B a cartonné durant toute l'année 2019 et une bonne partie de cette année. Ce qui a valu à l'artiste de 23 ans de participer à plusieurs grands événements, de s'offrir une grande tournée et d'être nommé au BET Awards 2020. ■

LePotentiel

Quotidien d'informations générales
Fondateur : Modeste Mutinga Mutuishayi

© 2020 lepotentiel.cd

LA DIRECTION

Fondateur :

Modeste Mutinga Mutuishayi

Directeur

Marketing, Commercial,
Administratif & Finances

Franck Lukusa

085 4854 923- 085 6467 702

E-mail : lepotentiel.pub@gmail.com

fralukas226@gmail.com

Directeur des Rédactions

Ben-Clet Kankonde Dambu
(081 525 0 989)

Rédacteur en Chef- Desk Politique-
Culture et Sports

Pitshou Mulumba (09 92 016 677)

Rédacteur en Chef- Desk Economie-
Société et Provinces

Richard Ngapi (081 685 0 514)

Secrétariat de Rédaction:

Ludi Cardoso (081 302 6 440)

St Augustin Kinyenzi (081 515 8 644)

EQUIPE

Rédaction

Ben-Clet Kankonde Dambu

Pitshou Mulumba

Richard Ngapi

Ludi Cardoso

St Augustin Kinyenzi

Oliver Kaforo

Bienvenu Ipan

Armel Langanda

Joyce Kalala

Lucie Nguzi

Hervé Ntumba

Correspondant à Paris

Robert Kongo

Montage

Equipe technique

Direction générale

lepotentiel.media7@gmail.com

Rédaction

lepotentiel@yahoo.fr

Boîte postale 11 338 Kinshasa 1,
RD Congo

Site Web

www.lepotentiel.cd

Flux

www.lepotentiel.cd/flux

Voie de sortie de crise

L'AFDC-A de Bahati appelle au rassemblement de toutes les forces pour un dialogue franc

Un forum regroupant toutes les forces en présence, à savoir FCC-CACH-AFDC-A-LAMUKA et Société civile, pour un dialogue franc, notamment sur les questions électorales, c'est la recette proposée par l'AFDC-A du sénateur Modeste Bahati Lukwebo. Dans sa proposition de sortie de crise actuelle, l'AFDC-A préconise également la question de la révision de certains articles non verrouillés de la Constitution et la problématique de la requalification de la majorité parlementaire.

PITSHOU MULUMBA

Préoccupé par la crise qui affecte le bon fonctionnement des institutions de la République et qui aggrave la situation politique, économique, sociale, sanitaire et sécuritaire qui prévaut actuellement en RDC, l'AFDC-A de Modeste Bahati Lukwebo a fait part de sa contribution. La recette présentée : Un forum regroupant toutes les forces en présence, à savoir FCC-CACH-AFDC-A-LAMUKA et Société civile, pour un dialogue franc. Cette recette est destinée à mettre fin aux limites de gestion, aux incohérences et insuffisances de FCC-CACH. Une coalition minée par des querelles internes qui

« plombe tous les indicateurs de la vie socio-économique nonobstant la volonté affichée du Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi ».

Dans sa proposition, l'AFDC-A a soulevé toutes les questions à problème. Le regroupement s'en tient ainsi au consensus à dégager entre toutes les forces en présence sur les questions électorales, à savoir la réforme de la loi électorale et de la Ceni, la mise à jour du fichier électoral, la révision de quelques articles non verrouillés par la Constitution, notamment ceux permettant le retour à l'élection présidentielle à deux tours, l'acceptation de la double nationalité, l'élection des gouverneurs de province et des sénateurs au scru-



tin universel direct, l'élection des chefs de juridiction judiciaires par leurs pairs, etc.

UN GOUVERNEMENT DE TAILLE RÉDUITE COMPOSÉ DES EXPÉRIMENTÉS POUR REDRESSER LA PENTE

« La difficulté réside dans le corps parlementaire qui risque de servir uniquement le FCC au lieu de voir l'intérêt du pays. Faut-il requalifier la majorité ou faut-il convenir d'une période transitoire de deux ans sur base d'un consensus

autour du Président de la République », interroge l'AFDC-A.

Dans la foulée, le regroupement de Bahati Lukwebo préconise la composition d'un gouvernement de missions, de taille réduite avec des personnalités expérimentées capables de redresser la pente en vue de la bonne gouvernance, de la stabilisation, de la croissance économique, de l'industrialisation, du développement économique et de l'attraction des investissements sur base des priorités et des besoins de la population. Ce qui sous-tend également, la sécurisation des investissements privés et la stimulation des entrepreneurs nationaux.

L'AFDC-A propose aussi la définition des priorités dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la fonction publique, de l'armée, de la police et du secteur privé. Tout comme le dialogue avec tous les groupes armés et la conception d'un bon plan de démobilisation et d'insertion de combattants.

Dans cette action, le regroupement de Bahati suggère à ce que la RDC prenne langue avec tous les pays voisins et de la sous-région sur les questions diplomatiques, sécuritaires et économiques.

Et au niveau interne, « promouvoir le dialogue entre et au sein des communautés ; répartir équitablement les revenus entre les provinces et les entités décentralisées ; prendre en charge correctement les agents de l'État, les militaires et les policiers et assurer régulièrement leur paie ; réduire si pas éviter les frustrations dans la classe politique car parfois, source de l'insécurité des provinces. ■

La Fifa somme DCMP de payer l'amende de 94 000 USD à Sangaré

ARMEL LANGANDA

Le Daring Club Motema Pembe de Kinshasa est sommé de payer une amende de 94 000 USD, assortie d'un intérêt de 5% du montant, à l'attaquant malien Ousmane Sangaré. C'est la décision prise par la fédération internationale de football association (Fifa) à la suite du conflit qui oppose le joueur au club congolais.

Après étude minutieuse du dossier, la Fifa a tranché en défaveur de Daring Club Motema Pembe. Le club kinois est reconnu coupable de non-respect du contrat avec le joueur Ousmane Sangaré. Selon le manager du joueur Diabate, DCMP n'avait pas respecté le délai de 2 fois 45 jours que lui a accordé la Fifa, pour répondre à l'accusation portée contre lui.

Le club du président Vidiye Tshimanga se voit dans l'obligation de s'acquitter de cette somme. Au cas contraire, le Vert et Blanc ne pourra plus effec-



tuer les recrutements pour les trois prochaines saisons. Chose qu'il faudrait à tout prix éviter pour ne pas compromettre l'avenir du club qui se prépare à la prochaine coupe de la Confédération de la CAF.

Arrivé au sein des Immaculés depuis 2015, Ousmane Sangaré a passé 4 ans à Kinshasa. Il a servi son club dans les deux compétitions à savoir, la Ligue nationale de football (Linafoot) et la Coupe de la Confédération de la CAF. Autre fait marquant de cette affaire, ce sont les arriérés signalés qui seraient aussi à la base du départ de l'attaquant malien.

À ce stade, le Vert et Blanc de la capitale congolaise n'a pas encore fait une communication officielle.

L'affaire a déjà touché l'organe faitier du football mondial et qu'il faudrait à tout prix répondre positivement à toutes les exigences. Selon les dernières informations, l'avocat du joueur suit de près ce dossier au niveau de l'instance.

Pourtant, le club s'est déjà lancé à l'opération de recrutement de nouveaux joueurs pour la prochaine saison sportive. Le gardien brazzavillois Mouko Barel a prolongé son contrat. Le coach Isaac Ngata a promis de présenter sur la table du président Vidiye Tshimanga les joueurs ciblés afin de renforcer son ossature pour la campagne africaine et le championnat national. ■

Apostrophe

À vos caméras !

Ben-Clet

Comment détourner le dernier carré des agents publics inciviques de leurs pratiques maffieuses de détournement des deniers publics ou de racket ? Comment leur apprendre que, à partir du procès Kamerhe, ceux qui feignent de se plaindre de la modicité de leur salaire ou solde, ont tout le loisir de se démettre, au lieu de subir l'humiliation à travers un procès public et la prison ?

La récente actualité internationale m'a inspiré. En particulier, la mort de George Floyd, jeune africain américain tué par un policier blanc. Non préméditée, la tragédie a eu un retentissement planétaire et des répercussions inimaginables. Un mouvement de protestation, Black livesmatter, a vu le jour et, je pense, survivra à l'émotion d'un jour.

Au nom de G. Floyd, des monuments historiques sont désacralisés, ici et là. Et des marches organisées dans de nombreuses capitales occidentales. La nouvelle religion, universaliste, a pour nom le Réveil des Consciences contre le racisme et la colonisation. Bref, un culte inattendu.

Qu'est-ce qui, d'après vous, a déclenché cette hystérie collective intercontinentale ? À mon avis, ce n'est pas la violence du geste policier, mais plutôt la cruauté de l'image capturée et amplifiée par la caméra. Quelle puissance !

Alors, dans le combat authentique de Fatshi contre les antivaleurs, chaque Congolais et chaque Congolaise se doivent d'utiliser leur téléphone-caméra. C'est une arme fatale, qui défie l'omerta de la mafia ainsi que les solidarités corporatistes.

Tout "bon" citoyen doit utiliser cette arme "secrète" pour dénoncer, avec preuves et éloquence, les inciviques ministres, gouverneurs, DG, généraux, policiers, soldats, enseignants, fonctionnaires ... qui jubilent pendant qu'ils accaparent le Bien commun ethnus pourrissent la vie. Car, en RD Congo aussi, "Congolaise livesmatter".